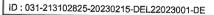
Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le





Launaguet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quinze février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet: RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Délibération n° 2023.02.15.001

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 27 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

- Convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Launaguet pour une animation pédagogique en mathématique, regroupant 40 enseignants, le mercredi 07 décembre 2022 et le mercredi 11 janvier 2023 de 13h30 à 16h30.
- Conventions de mise à disposition des équipements sportifs municipaux pour les établissements scolaires, dans le cadre des activités sportives.
- Convention de mise à disposition à l'école élémentaire Arthur Rimbaud, de la salle principale de la Mairie annexe de Launaguet du 11 octobre au 14 décembre 2022 le mardi de 8h30 à 11h45, de 14h à 16h15 et le mercredi de 10h à 11h45 pour des interventions musicales dans le cadre scolaire.
- Demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin d'aider au remplacement de la chaudière de l'école maternelle Arthur Rimbaud. La demande de subvention porte sur un montant de 23 333.20 €, pour un budget prévisionnel 2023 de 70 000 euros TTC.
- Attribution du marché de fournitures de denrées alimentaires 2023 2026

Lots	Candidats sélectionnées	Montant des prestations annuelles max HT	BPU PRIX € HT
1	SAS VIANDES OCCITANES ZI Albasud, 200 avenue du Portugal 82 000 MONTAUBAN	10 733.65	13 942.00
2	SAS VIANDES OCCITANES ZI Albasud, 200 avenue du Portugal 82 000 MONTAUBAN	5 979.15	6 519.00
3	SAS VIANDES OCCITANES ZI Albasud, 200 avenue du Portugal 82 000 MONTAUBAN	3 241.71	2 550.00
4	ELVEA 31 6 espace PEGOT-Maison de l'agriculture 31 800 SAINT GAUDENS	2 017.06	2 700.00

Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /

Date convocation et affichage : 09 février 2023

Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es): Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Thierry GRANIER, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es): Jean-Luc GALY (pouvoir à I.BESSIERES), Bernard DEVAY (pouvoir à T.THEBLINE), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Patrice RENARD (pouvoir à P. BARCENAS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à M. BALANSA).

Absent: /

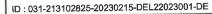
Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien: http://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

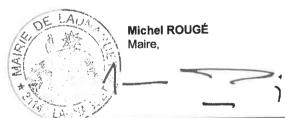


5	ELVEA 31 6 espace PEGOT-Maison de l'agriculture 31 800 SAINT GAUDENS	7 131.75	6 868.80
6	SCIC RESTO BIO MIDI PYRENEES 1 chemin de lalette 65 000 TARBES	3 241.71	3 361.60
7	ELVEA 31 6 espace PEGOT-Maison de l'agriculture 31 800 SAINT GAUDENS	2 233.18	2 103.40
8	GROUPE GP chemin de Daurelle 26 200 ANGERS	7 347.87	5 483.34
9	SANS SUITE	16 064.45	-
10	SANS SUITE	6 699.53	-
11	EARL DE PROUZIC 21 chemin de prouzic 31 800 VALENTINE	8 788.63	3 903.53
12	SANS SUITE	60 944.08	-
13	SANS SUITE	22 908.06	-
14	POMONA EPISAVEURS ZI du Terroir, 2 rue du Terroir 31 140 SAINT ALBAN	25 213.27	20 082.73
15	SANS SUITE	28 599.05	-
16	Salade 2 fruits route de Saint Rémy 13 910 MAILLANE	41 781.39	32 880.00
17	INFRUCTUEUX	13 975.36	-
18	SANS SUITE	103 014.22	-

Entendu l'exposé, les membres du Conseil Municipal prennent acte du rendu des décisions du Maire.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme Au registre sont les signatures



Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /

Date convocation et affichage : 09 février 2023

Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Etaient présents (es): Michel ROUGE, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Thierry GRANIER, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es): Jean-Luc GALY (pouvoir à I.BESSIERES), Bernard DEVAY (pouvoir à T.THEBLINE), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à B. BARBASTE), Patrice RENARD (pouvoir à P. BARCENAS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à M. ROUGÉ), Elia LOUBET (pouvoir à M. BALANSA).

Absent: /

Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr